



**COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE (CTF) MISE EN OEUVRE PAR L'UE DANS
LE CADRE DE L'INSTRUMENT EUROPÉEN DE VOISINAGE (IEV)**

Décision N° C(2015) 9133

**Termes de référence pour la sélection d'un auditeur externe dans le cadre du
Projet «Sustainable Textile Action for Networking and Development of circular
economy business ventures in the Mediterranean»**

" Stand Up ! "

Ref B_A.1.1_0166

CONTEXTE DE LA MISSION

Le projet STAND Up! «Action textile durable pour la mise en réseau et le développement d'entreprises d'économie circulaire en Méditerranée», financé par l'Union Européenne dans le cadre du programme IEV CTF MED 2014-2020, axé sur le soutien aux entrepreneurs et aux entreprises éco-innovantes dans le secteur du textile et habillement, lancé depuis juillet 2020, appuie la transition de l'industrie textile et habillement vers un modèle circulaire écologiquement et socialement responsable. L'objectif principal du projet est de stimuler la création et la croissance des entreprises en économie circulaire reproductible et inclusive dans le secteur du textile et habillement, et de créer des opportunités d'emploi équitables dans la région méditerranéenne, tout en réduisant l'empreinte environnementale du secteur.

Le projet STAND Up ! développera un écosystème d'appui aux entreprises, d'innovation et de transfert de technologie, en fournissant des services de soutien direct aux entrepreneurs en phase de réflexion ou de développement d'idée, de démarrage et de croissance.

La mise en œuvre de ce projet a été confiée à un consortium qui regroupe sept partenaires repartis sur cinq pays de la région méditerranéenne, à savoir :

- Demandeur : ARC-SCP / RAC (Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables), Espagne;
- Partenaire 1 : TEXFOR (Confédération industrielle textile), Espagne;
- Partenaire 2 : BERYTECH (Fondation BERYTECH), Liban;
- Partenaire 3 : SEKEM (Development Foundation), Égypte;
- Partenaire 4 : CETTEX (Centre Technique du Textile), Tunisie;
- Partenaire 5 : Fondazione MUSEO DEL TESSUTO di Prato, Italie;
- Partenaire 6 : CITET (Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis), Tunisie.

Le budget total du projet est de : **3.693.986,68 €** dont la contribution de l'UE est de : **3.324.588,68 €** (90% du budget total).

Le budget total alloué au CITET (PP6) est de **385.510,3 €** réparti comme suit:

- Contribution de l'UE : **346.959,27€**
- Cofinancement: **38.551,03 €**

La durée de ce projet est de 30 mois, débute à partir du 1er juillet 2020 et se termine le 31 décembre 2022, et ce, conformément à la convention signée entre l'Autorité de Gestion Commune du programme IEVCTF Bassin



Méditerranée (AGC) et le Centre d'activités régionales pour la consommation et la production durables (SCP/RAC).

Art. 1 – Objet

L'objet de ces Termes de référence (TdR) est d'organiser la sélection d'un auditeur externe pour l'audit de l'ensemble des dépenses du CITET effectuées dans le cadre de la mise en œuvre du projet « Action textile durable pour la mise en réseau et le développement d'entreprises d'économie circulaire en Méditerranée »- Stand Up !, financé par le programme de coopération transfrontalière IEV CTF Bassin Méditerranée 2014-2020.

Art. 2-Conditions de participation

L'auditeur externe doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes:

2-1 Conditions générales

- L'auditeur doit être un expert-comptable ou un bureau d'expertise comptable membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie à la date limite de la réception des offres.
- Pour les bureaux d'expertise comptable, l'équipe intervenante doit comprendre au moins un membre ayant la qualité d'expert-comptable.
- Le participant ne doit pas, à la date limite de la réception des offres, être en train d'accomplir des tâches spéciales liées au suivi, à l'organisation, à la comptabilité ou à l'assistance-conseil dans l'organisation concernée.
- Le participant ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.
- Ne peuvent participer à la procédure de sélection que les experts comptables et les bureaux d'expertise comptable dont les noms figurent sur la liste détenue au niveau du Contrôle Général des Services publics à la Présidence du Gouvernement désigné en tant que Point de Contact de Contrôle (PCC) et arrêtée suite à la session de formation organisée le 23 Octobre 2019 au profit des experts comptables en concertation avec l'ordre des experts comptables de la Tunisie.

2-2 Conditions professionnelles

La signataire des rapports d'audit doit être un expert-comptable et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie. Il s'engage à réaliser la mission conformément aux normes et à la déontologie exposées dans les TdR du contrat de subvention.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les candidats à la date limite de présentation des candidatures indiquée dans l'avis lancé par le bénéficiaire.



L'absence de l'une des conditions générales ou professionnelles requises entraîne l'exclusion de la candidature de la procédure de sélection.

Art. 3 Modalités de soumission

Les experts comptables ou les bureaux d'expertise comptable doivent envoyer leurs dossiers par courrier postal ou les remettre directement au Bureau d'ordre central du Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis contre décharge, à l'adresse suivante :

**Centre International des Technologies de l'Environnement de Tunis
Boulevard du leader Yasser Arafat ,1080 Tunis**

La date limite de réception des offres est fixée au **20 Avril 2021 à 12h00**, le cachet du bureau d'ordre du CITET faisant foi.

Les offres parvenues après la date et l'horaire mentionnés ne seront pas prises en considération.

La soumission est présentée en une seule étape. Elle comprend l'offre technique et l'offre financière, ainsi que toutes les pièces et documents demandés.

Toute offre ne remplissant pas les conditions susmentionnées sera exclue.

Le participant soumet l'offre avec les documents nécessaires à la présentation de la candidature.

Toutes les pages des Termes de référence doivent être visées. La dernière page doit contenir la date, la signature du participant et son cachet.

L'enveloppe doit mentionner la spécification suivante :

Consultation pour la sélection d'un Auditeur externe dans le cadre du projet Stand Up !

« A ne pas ouvrir avant la séance d'évaluation. »

Est rejetée toute offre :

- Parvenue après les délais (le cachet du bureau d'ordre faisant foi).
- Non fermée.
- Dont un document ou plusieurs documents demandés ne sont pas présentés ou qui ne sont pas présentés conformément aux exigences de l'article 4 de ces TdR.
- Ne répondant pas aux termes de référence ou dont le participant y a apporté des modifications.
- Dont l'expert-comptable signataire des rapports ne figure pas parmi l'équipe intervenante.

Art. 4 Pièces constitutives de l'offre

Le dossier comprend obligatoirement les pièces suivantes dans deux enveloppes séparées :

Les documents administratifs et techniques	Les obligations du participant
Les TdR	Dûment signés, visés et portant le cachet du candidat (du bureau).
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'était pas employé par le bénéficiaire ou qu'il se sont passés au moins 5 ans de la fin de la relation de travail au sein de l'organisation	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant attestant qu'il n'est pas dans l'un des cas d'exclusion prévus dans la législation en vigueur	Déclaration portant signature du participant, son cachet et la date.
Une déclaration sur l'honneur présentée par le participant, portant son engagement à signer l'offre et les rapports de vérification financière et qu'il est un représentant du bureau de l'expertise (pour les bureaux d'expertise)	Déclaration portant signature de l'expert comptable, le cachet du cabinet et la date.
Une copie du diplôme d'Expertise Comptable du participant (diplôme de l'intervenant catégorie A pour les bureaux ainsi qu'une copie des diplômes universitaires des membres de l'équipe) ¹	-----
Une attestation d'inscription à l'Ordre des Experts Comptables de la Tunisie (attestation d'inscription à l'ordre pour l'intervenant catégorie(A) ²	-----
CV du participant présentant l'expérience en matière d'audit des projets (les CV de tous les membres de l'équipe pour les bureaux d'expertise comptable répondant à cet appel)	CV portant la signature du participant (pour les CV des autres membres de l'équipe, ils doivent comporter leurs signatures ainsi que celle du participant catégorie (A)).
La liste de l'équipe intervenante (pour les bureaux d'expertise)	Liste portant signature de l'intervenant catégorie (A), le cachet du cabinet et la date

¹ La vérification de ce document sera assurée par la commission compétente

²Idem

La liste des organisations auprès desquelles, le participant a réalisé une mission d'audit de dépenses dans le cadre de projets de coopération	La liste doit porter la signature du participant, son cachet et la date NB : les missions qui ne sont pas appuyées par des justificatifs (contrats, note d'honoraire...) ne sont pas prises en compte dans la note attribuée par la commission
Les documents financiers	Les obligations du participant
L'offre financière en toutes lettres et en chiffre (Cf. au modèle de soumission en Annexe A).	Dûment signée, visée et portant le cachet du candidat (ou du bureau).

Art. 5 Examen des candidatures

Les offres présentées dans les délais prévus dans l'avis de sélection de l'auditeur externe sont examinées par la commission compétente auprès du CITET.

Seuls les candidats qui remplissent toutes les conditions seront admis à la sélection.

La commission compétente peut inviter, le cas échéant, par écrit (fax, e-mail, lettre...), les participants qui n'ont pas présenté tous les documents administratifs et techniques requis à compléter leurs offres dans les sept jours (ouvrables) suivant la date de la demande, par courrier ou en les déposant au Bureau d'Ordre du CITET.

L'offre est exclue en cas de non-respect du délai supplémentaire ou en cas de la non présentation des documents requis.

Art. 6 Méthodologie d'évaluation des offres

6-1 -Offre technique

La Commission évalue les offres techniques des candidats et attribue une note technique (NT) suivant les critères suivants :

Les critères d'évaluation	Le barème d'évaluation	Nombre de points max
Ancienneté d'inscription du participant dans l'ordre des experts comptables (du participant signataire des rapports pour les bureaux d'expertise comptables participants)	- Moins de 03 ans :30 points - Entre 03 et 07 ans: 35 points - Au-delà de 07ans:40 points	40
Nombre de missions en tant qu'auditeur de	- 10 points pour chaque mission dans la	60

programmes ou de projets de coopération (internationale, régionale, multilatérale, bilatérale...).	limite de 60 points ³	
		Total
		100

6-2 Offre financière

La commission classe les offres financières d'une façon croissante. Elle attribue la note financière (NF) maximale de 100 points à l'offre la moins disante. Les autres notes seront attribuées proportionnellement à la note maximale (en application de la règle de trois).

$$\text{Note Financière de l'offre (i)} = \frac{\text{Montant de l'offre la moins disante}}{\text{Montant de l'offre (i)}} \times 100$$

i: représente l'offre à évaluer.

6-3 Note globale

La note globale (NG) est calculée selon la formule suivante :

$$\text{Note Globale de l'offre (i)} = \text{Note Technique de l'offre (i)} \times 50\% + \text{Note Financière de l'offre (i)} \times 50\%$$

La Commission compétente sera responsable de :

- Arrêter la liste de candidats qui ne sont pas admis, en précisant la raison de l'exclusion. Les participants non retenus ne pourront contester, pour quelques motifs que ce soit, le bien fondé du choix de la commission, ni être indemnisés de ce fait.
- Arrêter la liste des participants admis (classement avec les notes correspondantes).
- La commission se réserve la possibilité de ne pas donner suite à la consultation si elle juge qu'elle n'a pas obtenu des offres acceptables.

Article 06 : Mode de règlement des prestations

Les paiements se feront en HTVA (en dinars tunisien), contre la présentation de facture en quatre exemplaires originaux, par virement au compte bancaire. Les paiements seront imputés à la ligne budgétaire (WP1.SS.PP6.720479–Financial Audit).

Le règlement du montant s'effectuera après validation des livrables et des prestations par l'autorité de gestion et le secrétariat technique conjoint :

³ Ne seront prise en compte par la commission que les missions dont l'auditeur apporte une pièce justificative de son accomplissement (contrat, convention, note d'honoraire...)

Rapport de vérification des dépenses intermédiaire consolidé (1 ^{ère} année)	: 40%
Rapport de vérification des dépenses intermédiaire consolidé (2 ^{ème} année)	: 30%
Rapport de vérification des dépenses final consolidé du projet	: 30%

Art. 8 – Mentions supplémentaires

La signature du contrat entre le bénéficiaire et l'auditeur nécessite la validation préalable du choix de l'auditeur par le Contrôle Général des Services Publics en sa qualité de Point de Contact de Contrôle (PCC) des programmes de coopération transfrontalière.

Fait à....., Le.....

Lu et accepté par

(Nom et signature)

Annexe A: Soumission

Je soussigné
..... agissant en vertu des
pouvoirs qui me sont conférés au nom et pour le compte de la société.....
..... Adhérent à la CNSS N°.....
..... Inscrit au registre national des entreprises sous le
n°.....faisant élection de domicile à
.....
.....

Après avoir pris connaissance de tous les documents de la consultation N°13/2021 pour la Sélection d'un auditeur externe pour le CITET partenaire N° 6 dans le cadre du projet Stand Up !»

M'engage et me soumet à exécuter les dites prestations conformément aux termes de références et moyennant les prix fermes et non révisables des honoraires déterminés suivant mon offre financière dont j'ai arrêté le montant à la somme de (en chiffres et en lettres):

Montant en HTVA en Chiffre :

Montant en HTVA en Lettre :

- M'engage à assurer l'exécution complète de toutes les prestations dans les conditions prévues à la consultation et dans les délais prescrits dans les termes de référence.
- M'engage en outre à payer les droits d'enregistrement auxquels la présente soumission donne lieu si elle est acceptée.
- M'engage à maintenir valable les conditions de mon offre pendant un délai de soixante jours (60) à partir du jour qui suit la date limite de réception des plis.

Le CITET se libérera des sommes qui me sont dues par virement à mon compte ouvert à la banque.....Sous le numéro :.....

J'affirme sous peine de résiliation de plein droit du contrat ou à sa mise en régie à mes torts exclusifs (ou aux torts exclusifs de la société pour le compte de laquelle j'interviens), que je ne tombe pas (ou que ladite Société ne tombe pas) sous le coup des interdictions édictées par la loi.

Fait à, le

(Mention Lu et APPROUVE)

Signature et cachet du participant